



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogations mineures au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mercredi 1er octobre 2025 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

#### 675, rue Green

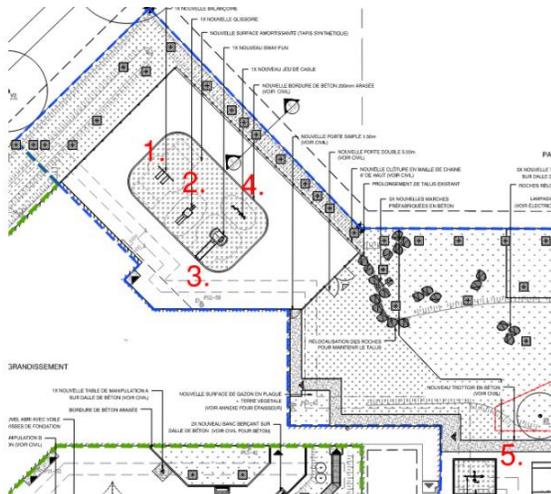
#### Nature de la demande:

La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser 5 modules de jeux sur le terrain, dont un ayant une superficie de 17,70 m<sup>2</sup>, ce qui contrevient aux normes du règlement prévoyant qu'un seul module de jeux est autorisé par terrain et que leur superficie d'implantation ne peut excéder 10 m<sup>2</sup>.

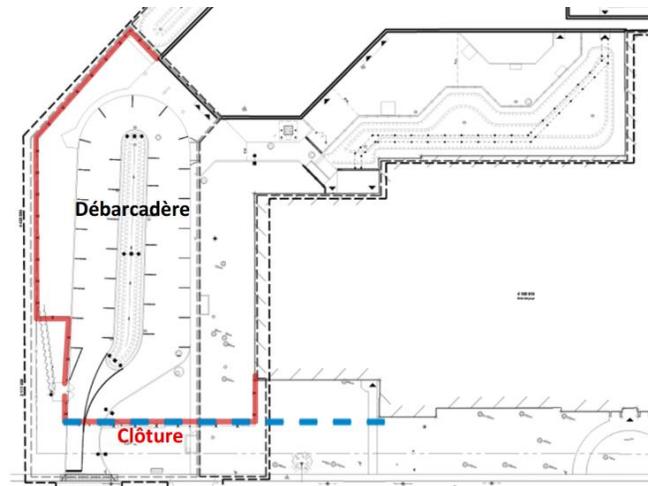
La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation d'une clôture en cour avant, ce qui contrevient aux normes du règlement prévoyant qu'aucune clôture ne peut être installée en cour avant d'un bâtiment principal.

#### Dispositions visées:

- Article 5.6.6 paragraphes 1 et 2 du *Règlement de zonage 2024-215*.
- Article 5.2.3, tableau 6, ligne 41 *Règlement de zonage 2024-215*.



Plan des modules de jeux proposés



Plan de la clôture proposée

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 1er octobre 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 11 septembre 2025.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra COMIN BERGONZI  
GREFFIÈRE